

Que faire si votre ENFANT EST MALADE ?

Quels sont les cas où je ne peux pas venir à l'école ?

- Si je fais partie du groupe à risque (asthme, diabète,), en concertation avec le médecin traitant
- En cas de symptômes aigus : toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, fièvre (température $\geq 37,5$ prise sous le bras, ou $\geq 38^\circ$ en intra-rectal ; pour un thermomètre digital à distance, se référer à la notice pour la valeur seuil), maux de tête, douleurs musculaires, douleur thoracique, perte d'odorat ou de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente.
- en cas d'aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergies...).

Quand je suis malade à la maison, qui faut-il avertir ?

- Le médecin traitant et l'école

Que se passe-t-il si je suis malade à l'école ?

- J' attends dans un espace dédié en compagnie d'un membre du personnel
- Mes parents sont contactés pour venir me récupérer
- Mes parents devront contacter le médecin traitant par téléphone

Quand puis-je revenir à l'école ?

- Avec l'accord écrit du médecin traitant

Quand je suis malade à la maison, qui faut-il avertir ?

- Le médecin traitant et l'école